



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les milieux aquatiques continentaux

Séminaire Rotary Club Sainte-Marie Roland Garros – avril 2011

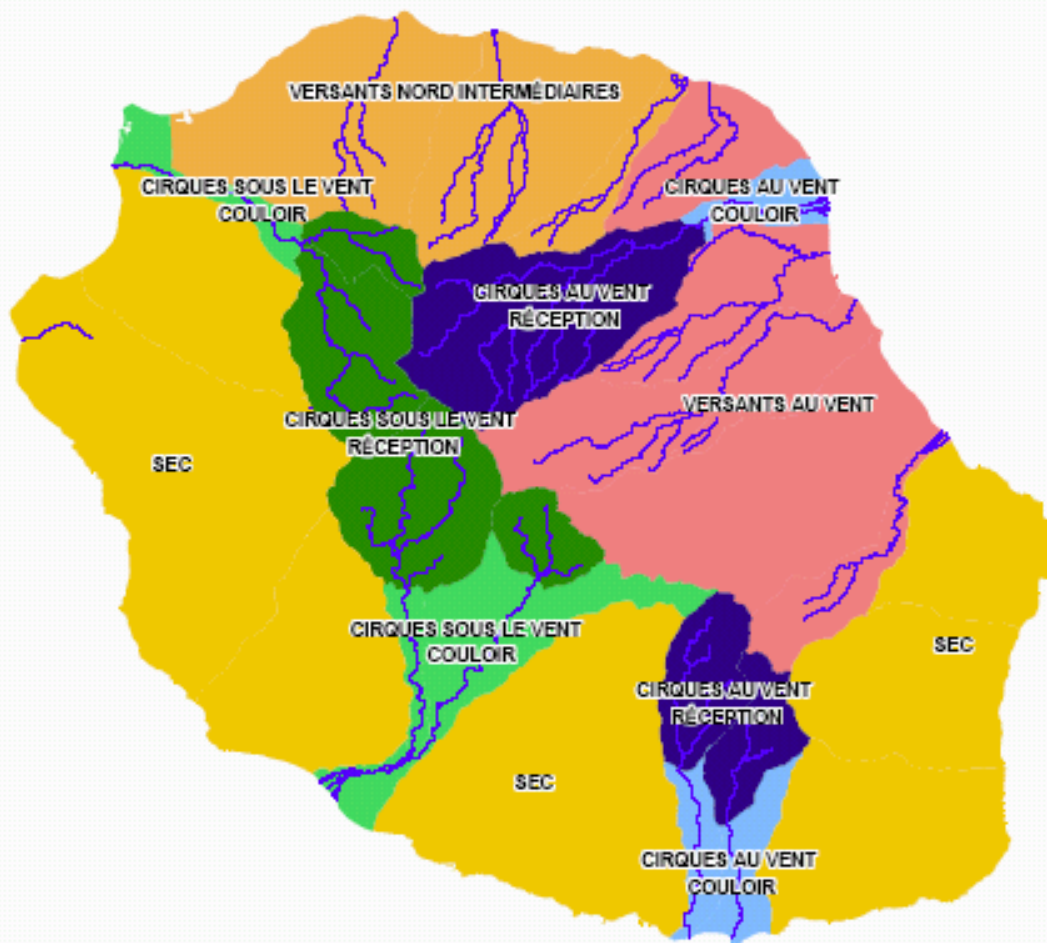


Direction Régionale de l'Environnement

RÉUNION



Les hydro-écorégions de la Réunion



- 1- versants sud-ouest secs
- 2- Cirques sud-ouest sous le vent
- 3- Versants nord intermédiaires
- 4- Cirques sud et est au vent
- 5- Versants au vent
- 6- Formations volcaniques récentes

Versants sud-ouest secs

1 seul cours d'eau pérenne :

- La Ravine Saint Gilles BV 31 Km²

Cirques sud-ouest sous le vent

- Rivière Saint Etienne BV total 220 km²

Bras de Cilaos
Bras de la Plaine

module: 3 m³/s
module: 6.2 m³/s

- Rivière des Galets BV 118km² module: 3.8 m³/s

Versants nord intermédiaires

- La rivière Saint Denis BV 30.7 km² module 1.4 m³/s
- La rivière des Pluies BV 45.2 km² module 1.25 m³/s
- La rivière Sainte Suzanne BV 30.3 km²

Cirques sud et est au vent

- La rivière des Remparts BV 56 km²
- La rivière Langevin BV 36 km²
- La rivière du Mât et son affluent la rivière Fleurs Jaunes
module: 4.3 m³/s BV 150 km²



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Versants au vent

- La rivière Saint Jean BV 43.3 km²
- La rivière des Roches BV 69.2 km² module 4.15 m³/s
- La rivière des Marsouins BV 109.5 km² module 5.2 m³/s
- La rivière de l'Est BV 43.3 km² module 6.75 m³/s



Direction Régionale de l'Environnement

RÉUNION



Les Étangs

- Etang Saint Paul Superficie 17 Ha
- Etang du Gol Superficie 11 Ha
- Grand Etang Superficie 62 Ha
- Etang de Bois Rouge Superficie 3,5 Ha

Les Zones humides

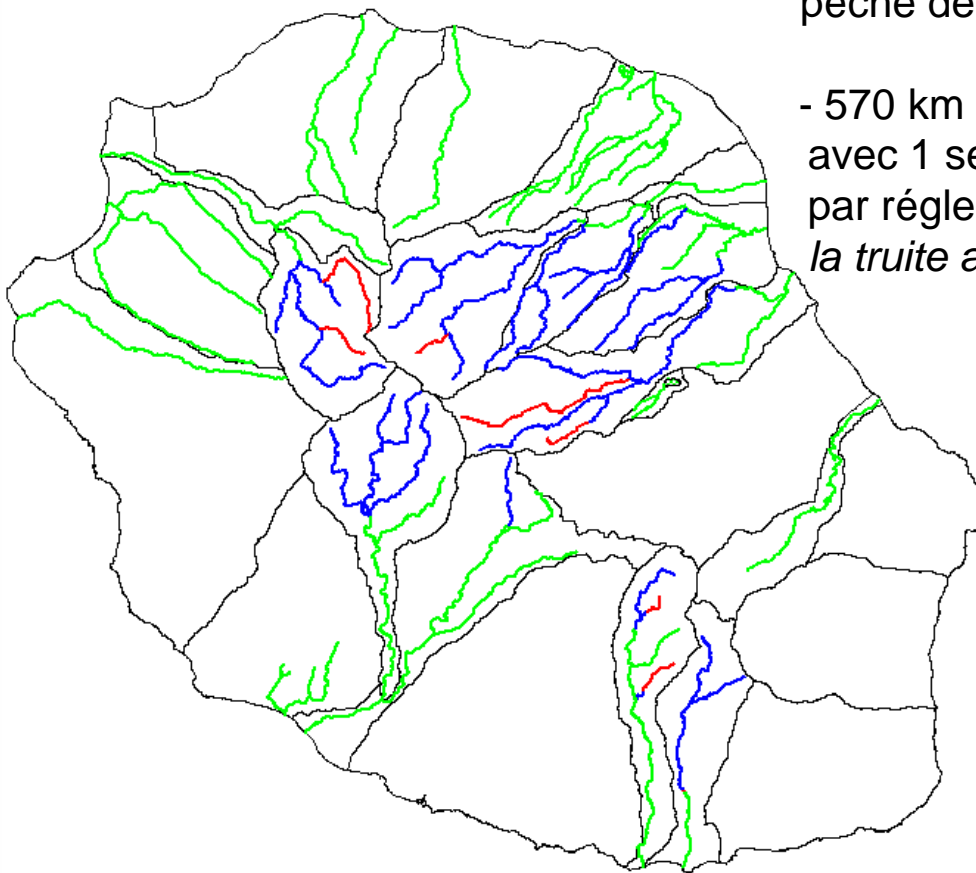
- Les mares d'altitude (mares de Cilaos et de Salazie)
- Les mares littorales (mare de l'étang Salé)
- Lac de cratère (Piton de l'eau)
- Mare à scories (Piton Argamasse)
- Mares alluviales (Embouchures des rivières des Galets et Saint Etienne)
- Marais d'altitude (Savane Cimetière)

POUR RÉSUMER...

✦ Les catégories de cours d'eau

- 966 km sont classés en 2^{de} catégorie avec 35 espèces piscicoles sur lesquels s'appliquent une réglementation de la pêche depuis le 17 janvier 2003;

- 570 km sont classés en 1^{ère} catégorie avec 1 seule espèce piscicole autorisée par réglementation à la pêche:
la truite arc-en-ciel !



REGLEMENTATION DE LA PECHE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

Fédération des AAPPMA
de La Réunion



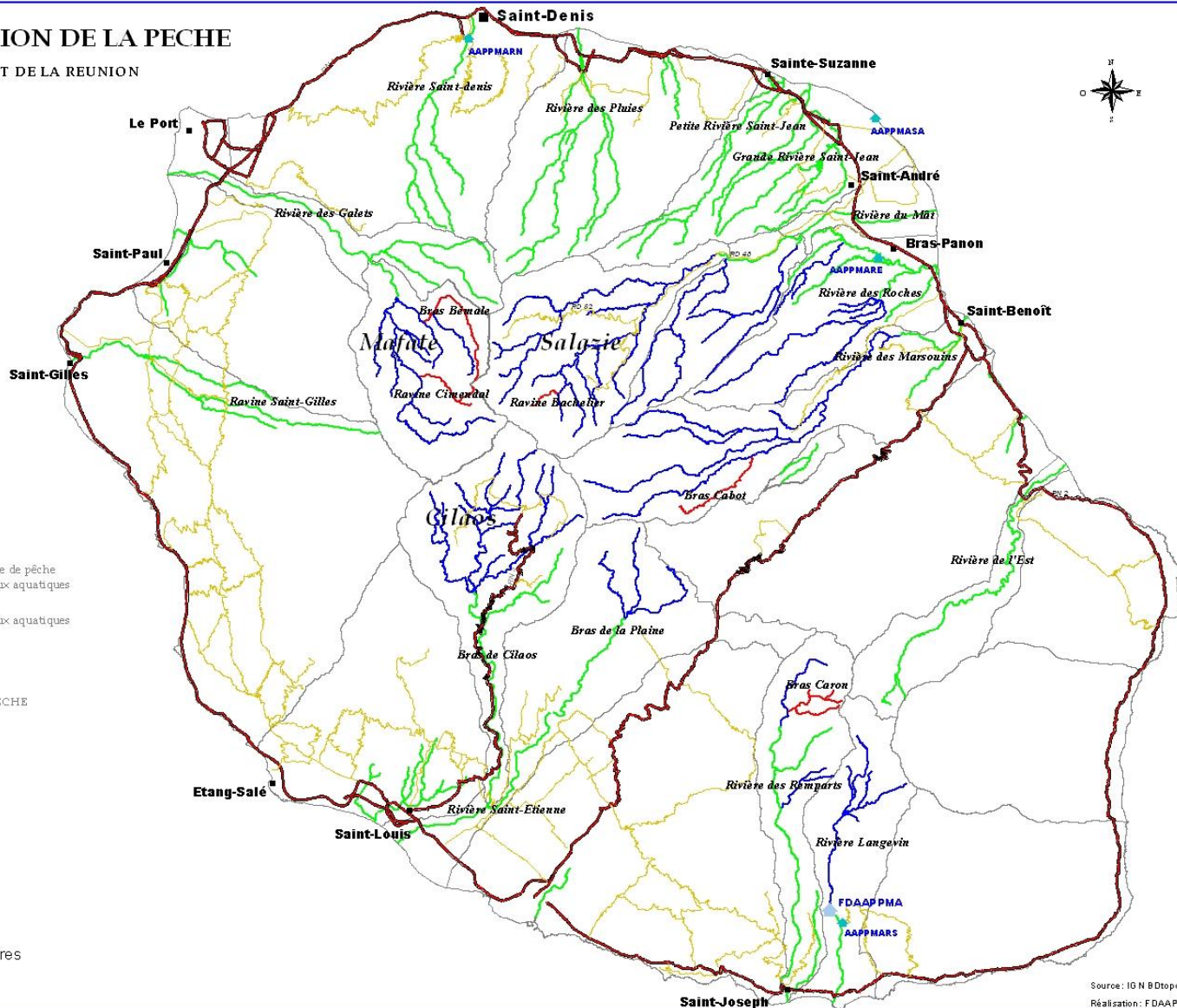
LEGENDE

- Chef-lieu
- Villes principales
- ▲ Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques
- ▲ Associations de pêche et de protection des milieux aquatiques
- Route Nationale
- Route Départementale

CATEGORIES ET ZONES DE PECHE EN EAUX DOUCES

- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Pêche interdite
- Zones hydrographiques

0 3 6 Kilomètres



Source: IGN BDtopo, PDPG
Réalisation: FDAAPPMA



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les descripteurs biologiques

- La végétation
- Les macros-invertébrés benthiques
- Les poissons

Fin 1/4



Direction Régionale de l'Environnement

RÉUNION

